



## Charte Prévention des risques lors d'activités avec jeunes

Veiller à la sécurité et à la santé des jeunes, qui nous sont confiés, constitue une obligation morale et légale pour nos associations. Cependant les dangers font partie de toute activité humaine et ne peuvent être exclus totalement.

Consciente de nos responsabilités pour prévenir au maximum les risques lors des activités, les Lëtzebuurger Jugendpompjeeën s'engagent à :

- tenir compte des intérêts, motivations et compétences des jeunes participants ;
- offrir des animations centrées sur la confiance, le respect et la solidarité ;
- créer une ambiance durant les activités favorisant une vie en groupe harmonieuse ;
- veiller au bien-être, à l'hygiène et à la sécurité des jeunes participants ;
- privilégier une nourriture saine et équilibrée ;
- communiquer aux jeunes participants de façon claire et compréhensible les règles de fonctionnement ;
- sensibiliser les jeunes participants aux risques liés aux activités et leur donner des consignes appropriées ;
- veiller à un encadrement des jeunes participants adapté à la composition du groupe et au type d'activité ;
- mettre à disposition des animateurs une documentation les sensibilisant à la prévention des risques ;
- encourager les animateurs à participer à des formations au niveau de l'évaluation et de la prévention des risques.



Lëtzebuurger Jugendpompjeeën

Luxembourg, le 4 décembre 2007